

séparément. De plus, le commerce de biens sensibles, comme les exportations d'armes, ne doit pas contribuer à la répression. La conduite du Canada à ce sujet est illustrée par les contrôles que nous exerçons sur les exportations de biens militaires, contrôles qui sont parmi les plus sévères des pays occidentaux. Des permis d'exportation sont refusés, entre autres, lorsque les biens sont à destination d'un pays où ils pourraient être utilisés pour abuser les droits de la personne ou lorsqu'il y a des hostilités ou un risque d'hostilités imminentes.

Les mesures bilatérales punitives, prises unilatéralement, sont habituellement le moyen le moins efficace d'obtenir les résultats souhaités et, dans le cas du commerce, peuvent nuire plus au Canada qu'elles ne modifieront le comportement des gouvernements contrevenants. Les mesures multilatérales basées sur des normes et des procédures internationales jouissent de légitimité et d'influence accrues. À cet égard, il est très rare que promotion des droits de la personne et commerce soient des objectifs mutuellement exclusifs. De fait, le commerce et la prospérité croissante peuvent paver la voie à une société plus ouverte. L'expérience démontre que, lorsqu'un pays fermé est exposé au monde extérieur et à ses valeurs, les pressions en faveur des droits de la personne s'en trouvent renforcées. Néanmoins, dans des cas extrêmes et lorsque cela est jugé efficace, des sanctions commerciales multilatéralement convenues peuvent permettre d'appliquer des pressions efficaces en vue de changer un comportement flagrant, comme ce fut le cas avec l'Afrique du Sud. Le Canada est prêt à travailler fort pour définir des approches multilatérales qui fassent consensus.

Le Canada continuera de promouvoir les droits de la personne aux Nations Unies, à l'OSCE, dans le cadre du Commonwealth et de la Francophonie, et à l'OEA. Ces instances fournissent souvent les meilleures tribunes pour influencer les gouvernements. Au sein des IFI et des divers groupes de pays fournisseurs d'aide, le Canada insistera aussi sur la nécessité de tenir compte de l'engagement du pays bénéficiaire en faveur du bon gouvernement. En particulier, le Canada recherchera la concertation avec d'autres pour influencer les pays qui dépensent beaucoup dans l'achat d'armements plutôt que dans la promotion de programmes d'éducation et d'habitation pour leur population.

Cet examen de la politique étrangère ne constitue pas la fin d'une concertation. Bien au contraire, c'est le début d'un processus continu.

Dorénavant, le gouvernement tiendra chaque année un Forum sur les relations internationales du Canada, et il sera tenu compte des suggestions utiles faites par le Comité à ce sujet. Le gouvernement élargira et institutionnalisera ce processus en s'inspirant des consultations existantes avec la communauté des ONG oeuvrant dans le domaine des droits de la personne ainsi qu'avec le secteur privé au sein du Comité consultatif sur le commerce extérieur (CCCE) et des Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE). Ces consultations supplémentaires impliqueront d'autres groupes et individus intéressés aux dimensions internationales des relations économiques, du développement, et des affaires politiques. Le gouvernement a aussi décidé de créer un mécanisme au sein du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour stimuler la consultation publique et la recherche sur les questions de politique étrangère.